



Dossier

Fédération TRANSHEPATE

Février 2018



DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE DES ASSOCIATIONS MEMBRES OU CANDIDATES À L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DU SYSTÈME DE SANTÉ

Déclaration à remplir par le-la responsable de l'association adhérente

Je soussigné-e, **LE TUTOUR André**
Président-e de l'association **Fédération TRANSHÉPATE**

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements suivants :

1. Sur l'association

Objet social :

- Apporter un soutien moral et psychologique aux insuffisants hépatiques, aux patients en attente de greffe, aux transplantés hépatiques ainsi qu'à leurs proches.

(Voir Annexe 1)

Membres du bureau (et leur situation sociale¹) :

- Liste des membres du C.A (Annexe 2)

¹ Salarié-e (préciser la profession), retraité-e, étudiant-e, etc.



2. Sur les ressources de l'association (pour les trois dernières années)

Ressources pour l'année 2014			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents	Greffés Hépatiques	8941	13.24 %
Subventions publiques			
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	Leg 1 adhérente	47609	70.48 %
Financements privés	Novartis Publicité dans HI (revue Hépat-Infos)	1000	1.48 %
Activités économiques de l'association	Abonnements revue +751 HI 4 numéros/an	7198 + 900 = 8098	11.99 %
Autres sources de financements	Produits Exceptionnels 762+763+771+778 1	1902	2.82 %
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE : 67 550 €			



Ressources pour l'année 2015			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents	Greffés Hépatiques	8698	17.75 %
Subventions publiques			
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	Adhérents	850	1.74 %
Financements privés	Participation 30 ans de Transhépatite (P Brousse) (702+702 1+702 2+702 3)	15 900	32.45 %
Activités économiques de l'association	Abonnements revue +702 4 Phizer article HI 104 (vaccination)	8372 + 4400 = 12 772	26.06 %
Autres sources de financements	Transfert de charges + produits financiers	10 782	22.00 %
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE : 49 003 €			



Ressources pour l'année 2016			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents	Greffés Hépatiques	11 514	41.30 %
Subventions publiques			
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)			
Financements privés	Biotest SAS HI 107	2425	8.70 %
Activités économiques de l'association	Revue HI	12 523	44.92 %
Autres sources de financements	Produits Exceptionnels 762+771+778 1	1419	5.09 %
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE : 27 881 €			

PRODUIRE EN ANNEXE LE BUDGET TOTAL DE L'ASSOCIATION PAR ANNÉE D'EXERCICE (BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION) DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

Annexe 3 : résultats 2014 ; Annexe 4 : résultats 2015 ; Annexe 5 : résultats 2016



3. Sur les liens d'intérêts non-financiers

3.1. Liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, etc.

Organisme (syndicat, think tank, parti ou mouvement politique, association, fondation, etc.)	Nature du lien (soutien politique, collaboration, etc.)	Période
UNAASS	Transhépate membre du C.A LE TUTOUR André (T) WILMOTTE Anne Marie (S)	2017
ABM Agence Biomédecine	Membre CA CAMUS Josiane (T) VIZZARI Lucien (S)	2017
Greffe + Collectif regroupant les associations de Greffés	Collaboration pour : <ul style="list-style-type: none">• Défense des greffés• Information sur le Don d'Organes	2015
Collectif Hépatite Virale	Membre du CHV	2000



3.2. Présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association

Participation de professionnels de santé (en ou hors activité) ou de l'action sociale aux instances de gouvernance de l'association (indiquer le nombre et le pourcentage par rapport à la totalité des membres des instances de gouvernances) :

Néant



Pièces à joindre à la présente déclaration :

- Nom, prénom et profession des membres du conseil d'administration de l'association ;
- Présentation de l'association et des principaux motifs d'adhésion ;
- Budget total de l'association par année d'exercice (bilan et compte d'exploitation) des trois dernières années ;
- Dernière version des statuts publiés au Journal officiel ;
- Agrément santé (décision d'agrément et formulaire de demande) ;
- Lettre d'engagement prévue à l'article 1.1 du règlement intérieur de l'UNAASS.

4. Mentions légales

- 4.1. *Les informations recueillies seront informatisées et cette déclaration pourra être publiée sur le site internet de l'Union.*
- 4.2. *L'Union, par l'intermédiaire de son Comité de déontologie et de prévention des conflits, est responsable du traitement ayant pour finalité la vérification de l'indépendance de l'association en confrontant les liens déclarés, aussi bien financiers que non financiers (notamment liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association) aux objectifs de la mission de l'association envisagée au sein de l'Union au sein de l'Union.*
- 4.3. *Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ; Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mél à l'adresse suivante : deontologie@france-assos-sante.org.*
- 4.4. *La présente déclaration doit être actualisée dès qu'une modification intervient, et au minimum annuellement même sans modification.*
- 4.5. ***Toute déclaration mensongère est susceptible d'entraîner la radiation de l'association après avis du comité de déontologie.***
- 4.6. ***Aux termes de l'article L.441-1 du Code pénal « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. »***

Fait à Rennes

Le 08 Février 2018

PO/ Signature obligatoire

(mention non rendue publique)

R. LEGAVRE Trésorier Fédération